

Section 0. Avis d'Appel d'offres

REPUBLIQUE de GUINEE



Travail - Justice - solidarité

**MINISTERE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE ET DE LA DECENTRALISATION**

*** * * * ***

REGION ADMINISTRATIVE DE KINDIA

... ..

PREFECTURE DE FORECARIAH

*** * * * ***

COMMUNE RURALE DE KAKOSSA

Avis d'Appel d'Offres (AA0)

Autorité contractante : COMMUNE RURALE DE KAKOSSA

Identification de AAO N°001/FNDL/ANAFIC/CR/KKOSSA/2024

- ❖ En application de l'article 165 de la loi portant code minier, le Gouvernement de la République de Guinée a rétrocédé les 15% des recettes fiscales minières à travers le Fonds de National de Développement Local (FNDL) dont la gestion est assurée par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités des collectivités locales (ANAFIC). Il est prévu qu'une partie de ce fonds soit utilisée pour financer les Programmes Annuel d'Investissement (PAI) afin d'appuyer les efforts de développement des Collectivités locales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.
- ❖ La Commune de Mambia ayant bénéficié d'un financement du Fonds National de Développement Local (FNDL), invite les prestataires éligibles, à présenter des offres pour la réalisation des travaux suivants :

LOT UNIQUE : LA CONSTRUCTION D'UN HANGARD, D'UN MAGASIN DE TROIS (03) BOUTIQUES, BLOC LATRINE DE 3 ET 2 CABINES, ET LE REBOISEMENT DANS LE DISTRICT CENTRE DE LA CR DE KAKOSSA . EN LOT UNIQUE PREFECTURE DE FORECARIAH, REGION DE KINDIA .

Les Travaux seront exécutés dans la Commune Urbaine de Télimélé, **district du centre** et dans un **délai de trois (03) mois**.

1. La Commune Urbaine de Téliélé sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

❖ : **Renovation d'un des bâtiments abritant les bureaux de la Mairie, son équipement et la réalisation d'un forage à motricité humaine au siège de la commune.**

2. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini l'article 23 et suivants le Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.

3. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **Monsieur le Secrétaire Général de la Commune Rurale de Kakossa** téléphone : 623 01 01 07 et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : : **Commune Rurale de Kakossa., sise à Kakossa centre Préfecture de Forecariah -République de Guinée;** 623 01 01 07 courriel : Email : modestekouroumah9@gmail.com, du lundi au Vendredi de 08h 30mn à 16h30mn.

5. Les exigences en matière de qualifications sont :

- ❖ Trois (3) marchés similaires réalisés en nature et en volume au cours des 5 dernières années ;
- ❖ Capacité d'autofinancement à hauteur de 30% du montant du marchés ;
- ❖ Disposer d'un personnel clés qualifié à mobiliser ;
- ❖ Disposer du matériel et équipement nécessaire pour la réalisation des travaux.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir le dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du **29 Juillet 2024** Contre un paiement non remboursable d'un montant d'un million (1 000 000FG) francs guinéens. La méthode de paiement sera : **30% de ce montant sera versé au compte N° 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50% au compte N°41 110 71 du Receveur Central du Trésor et 20% au compte N° 0489307129900151 de la Commune Rurale de Kakossa ouvert à la BSIC de Forecariah** contre une facture à la remise du DAO. Le document d'Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais.

8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en Trois (03) exemplaires dont une (01) originale et deux (02) copies à l'adresse ci-après **Commune Rurale de Kakossa ., sise dans le district du centre Préfecture de Forecariah -République de Guinée,**

Tél : 623 01 01 07 ou 6 2 9 6 0 0 8 0 8 courriel :Email : modestekouroumah9@gmail.com, au plus tard le 26 Aout 2024 à 10Heures 00mn en une (1) originale et deux (02) copies. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ci-

après : **Salle de réunion de la Commune Rurale de Kakossa , sise dans le district du centre Préfecture de Kakossa - République de Guinée le 26 Aout 2024 à 10 Heures 30mn .**

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de Six million sept cent mille **(6 700 000 FG)francs guinéens**.

11. Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60% du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'Arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3% du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de **120 jours** à compter de la date limite de soumission.

13. La législation régissant l'appel d'offres.

Date : 30/07/2024

Signature de l'Autorité contractant
Le Président de la Délégation Spéciale

Mamadou Morlaye Camara